

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure**  
**du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 12 Février 2015**

Dix-sept membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, quatre procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par Mme la Rectrice**

Madame Anne DAUVERGNE : IA-IPR d'anglais, Doyenne  
Monsieur Bruno HEIN : Proviseur du lycée Charles de Gaulle à Dijon  
Madame Sophie PROST : IEN-ETEG SBSSA, Co-doyenne - **Procuration Mme Anne DAUVERGNE**

**Membres désignés par M. Le Président de l'uB**

Madame Sophie AUDIDIÈRE - Directrice du département Sciences de l'Éducation -  
**Procuration Mme Géraldine FARGES**  
Monsieur Alain BOULEY – Responsable formation 2<sup>nd</sup> Degré  
Madame Claire CACHIA - Directrice du département Centre d'Innovation Pédagogique  
et d'Évaluation  
Madame Géraldine FARGES – Maître de Conférences en Sciences de l'Éducation  
Madame Elsa LANG-RIPERT - Directrice du département MEEF  
Madame Séverine MILLOTTE – Responsable formation 1<sup>er</sup> Degré  
Monsieur Max NOUBEL – Président du COSP  
Monsieur Paul OLRÉY - Professeur de l'enseignement supérieur agricole, EDUTER  
Madame Véronique PARISOT - Directrice du département Institut Denis Diderot -  
**Procuration M. Max NOUBEL**  
Monsieur Jean-Pierre THIBAUT - Professeur des universités, LEAD -  
**Procuration Mme Séverine MILLOTTE**

**Membres désignés par les membres du Conseil d'école**

Monsieur Vincent BONNAIRE : Représentant Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement  
Public (PEP)  
Madame Odile GUERIN : Présidente régionale de la Fédération des Parents d'Élèves de  
l'Enseignement Public (P.E.E.P.)  
Monsieur Laurent TAINURIER : Directeur de CANOPE  
Monsieur Éric VIOLETTE : Président FCPE 71 et Vice-Président FCPE Bourgogne

**Membres invités**

Madame Marie-Geneviève GERRER  
Monsieur Jean-Denis DETRAIT

**L'ordre du jour de la réunion est le suivant :**

- 1 - Approbation du compte-rendu du COSP du 5 novembre 2014
- 2 - Convention CAPE-ESPE
- 3 - Évaluation de la formation M1 et M2
- 4 - Licence EFEC
- 5 - Projet vidéogramme maths (site MEEF de Mâcon)

- 6 - Réception projets culturels
- 7 - Conclusions du Conseil scientifique du 5 février pour les appels à projets BQR ESPE
- 8 - Projet de D.U. "le métier d'enseignant et les souffrances scolaires"
- 9 - Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, M. Max NOUBEL, Président du COSP, ouvre la séance et invite les membres à se présenter.

#### 1 - Approbation du compte-rendu du COSP de l'ESPE du 5 Novembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 5 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 2 - Convention CAPE-ESPE

En novembre dernier, une convention a été conclue entre le Réseau des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (R-ESPE) et le Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole publique (CAPE). Cette convention de partenariat définit les modalités de participation des associations complémentaires de l'Ecole à la formation initiale et continue et à l'accueil des stagiaires. M. Vincent BONNAIRE propose une déclinaison de cette convention nationale sur la région bourgogne.

2

Mme Elsa LANG-RIPERT signale que la référence à l'accueil de stagiaires et notamment des M1 est un point qui mérite discussion. En effet, les lieux de stage leur sont imposés en fonction des concours passés (école maternelle/primaire, collège/lycée). Par contre, les reçus-collés (étudiants qui entrent en master 2 sans avoir réussi le concours) ont la possibilité d'effectuer leur stage dans d'autres types de structures liées à l'éducation, à la formation. Ce pourrait donc être des lieux de stage privilégiés pour ce profil d'étudiants.

Mme Marie-Geneviève GERRER s'engage à rencontrer M. Vincent BONNAIRE pour affiner certains points de la convention. Une nouvelle version pourra alors être proposée et mise aux voix au prochain COSP.

#### 3 - Evaluation de la formation M1 et M2

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'en novembre dernier, les membres du COSP avaient voté l'évaluation des M1 pour l'année 2015 – 2016. Or, à la suite du PTA (Programme de Travail Académique) engagé par le rectorat et auquel l'ESPE participe, il s'avèrerait plus pertinent d'évaluer la formation M1-M2, notamment par rapport au référentiel de compétences. Cela permettrait ensuite de mieux s'insérer dans le PTA et de mener une réflexion sur les différentes actions de formation continue. En lien avec le CIPE, des questionnaires seront élaborés en direction des étudiants, des enseignants et des formateurs. L'évaluation pourra débiter au 1<sup>er</sup> semestre 2015. Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que l'évaluation des enseignements et l'évaluation de la formation ont chacune leur pertinence. Dès la stabilisation du M1 et du M2, leur évaluation sera envisagée afin d'apporter des améliorations et de corriger les fiches filières.

La proposition de privilégier l'évaluation de la formation M1-M2 est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 4 - Licence EFEC

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que le document transmis aux membres du COSP permet de visualiser les forces vives disponibles pour la licence EFEC. Les intitulés des enseignements ainsi que la répartition entre les différents départements sont définis. Ce projet aboutira vraisemblablement fin février sur la fiche filière. Au mois de mars, les différents acteurs se réuniront pour une relecture et déterminer les contrôles continus, contrôles de connaissance, les rattrapages, etc. Une fois cette étape franchie, le projet définitif sera présenté aux membres du COSP et du CE puis devant les différentes instances universitaires.

Pour certains enseignements, des référents ont été désignés et auront un rôle important jusqu'au lancement de la licence. Ils assureront la cohérence pédagogique, la répartition de l'enseignement entre différents collègues et travailleront en transversalité. Ils rechercheront les collègues issus des différents départements de l'ESPE, voir même de l'université. En ce qui concerne le parcours culture-animation, l'intervention de professionnels, notamment du spectacle, est indispensable. L'impératif financier ne doit pas être exclusif et doit être conjugué avec l'impératif pédagogique.

Mme Elsa LANG-RIPERT s'interroge sur la justesse de se priver des référents l'année prochaine car ils coordonnent une équipe dans laquelle il va falloir gérer les évaluations communes.

3

Mme Géraldine FARGES aimerait un exemple concret qui préciserait le rôle du référent.

Mme Marie-Geneviève GERRER présente le cas des cours de français, notamment pour le département MEEF, qui regroupent différents modules (culture humanisme, communication écrite et orale, enseignement du français côté pédagogie, histoire et enjeux de l'apprentissage du français, étude de la langue...). Plusieurs enseignants de français sont donc susceptibles d'intervenir. Or, à l'heure actuelle, ces enseignants ont une logique de sites, 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, sans interconnexion. Il va donc falloir donner une cohérence sur 3 années, en travaillant ensemble 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose maintenant de s'intéresser à l'aspect communication. Monsieur le Recteur a recommandé de ne pas se limiter à la seule licence EFEC mais plutôt d'imaginer un document qui présente les différentes voies permettant de rejoindre le master 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> degré ou CPE. Cette réflexion a abouti sur le document présenté en séance pour lequel l'avis des membres du COSP sur sa lisibilité et sa clarté est requis.

M. Bruno HEIN indique que les élèves de terminale envisagent rarement en 1<sup>er</sup> choix un parcours 1<sup>er</sup> degré. L'orientation intervient plutôt au cours du cursus universitaire.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que ce constat a permis de fixer la capacité d'accueil à 60 en L1. Les passerelles reliant la licence disciplinaire vers la licence EFEC permettra de choisir les étudiants sur dossier en L2 et en L3. C'est pourquoi, durant la journée portes ouvertes, il a été fortement conseillé aux étudiants de ne s'engager vers la licence EFEC que s'ils étaient vraiment déterminés.

Mme Anne DAUVERGNE pense que le sigle "MEEF" doit être explicité.

De même, Mme Odile GUERRIN trouve que l'explicitation de EFEC devrait plus ressortir en accentuant chaque majuscule en caractère gras.

M. Vincent BONNAIRE ajoute qu'un flash code renvoyant sur l'adresse du site serait plus accrocheur.

M. Alain BOULEY s'interroge sur la pertinence de mentionner l'option prépro sous L2 – L3 dans ce type de document.

Mme Marie-Geneviève GERRER prend note des remarques et propose d'inscrire la fiche filière de la licence EFEC à l'ordre du jour du prochain COSP.

#### 5 - Projet vidéogramme maths (site MEEF de Mâcon)

Ce projet de vidéogramme de maths, proposé par le Département MEEF – Site de Mâcon – correspond à l'élaboration d'un outil pédagogique sous forme de DVD. La demande porte principalement sur la répartition d'heures entre 3 enseignants.

M. Jean-Denis DETRAIT attire l'attention sur les 88 heures totalisées par un enseignant alors que la répartition des PRP-PCA par mission, votée en CE en septembre, ne permet pas de dépasser 64 heures.

4

Mme Séverine MILLOTTE souligne que l'acceptation de la demande de cet enseignant en sous-service serait une juste reconnaissance du temps passé depuis de nombreuses années sur l'élaboration des vidéogrammes. Si ces heures sont incluses dans son service, l'ESPE n'aura pas à supporter de coût supplémentaire.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose aux membres du COSP de soumettre aux voix le principe de réarticuler ce projet en 2 parties pour ne pas dépasser les 64 H, charge aux enseignants de s'organiser par la suite.

Le projet vidéogramme maths est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 6 - Réception projets culturels

A l'heure actuelle, deux projets culturels ont été déposés.

Le 1<sup>er</sup> projet est proposé par le département MEEF – site de Mâcon. Il se divise en 3 axes "danse – théâtre – chorale" et aboutit sur un spectacle. Cette représentation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la scène nationale de Mâcon qui, une fois par an, met gracieusement à leur disposition l'espace scénique et les techniciens. Victime de leur succès, une seconde représentation a été programmée dont les frais s'élèvent à 910 € (théâtre, techniciens, décors, costumes...).

M. Max NOUBEL souhaite qu'à l'avenir ces actions soient filmées afin de créer une vidéothèque qui permettrait d'élaborer des supports pertinents pour les mémoires professionnels et la licence culture.

Le 2<sup>nd</sup> projet est proposé par le département Denis Diderot et repose sur l'association du monde universitaire et des résidents du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) participant aux ateliers artistiques menés par l'artiste plasticienne Sonia FISEL. Il ambitionne de créer et de développer des liens entre les milieux habituellement déconnectés. Il a pour but de mettre en lumière des pratiques artistiques d'un public marginalisé et ainsi permettre l'émergence d'un nouveau regard sur la condition des personnes en situation d'urgence sociale. Les œuvres des étudiants de l'école normale supérieure des arts de Dijon seront exposées dans le bâtiment Chabot Charny. Le vernissage aura lieu le 20 Mars à 18 H 30. Les besoins de financement sont relativement modestes puisqu'ils s'élèvent à 295 €.

Le financement de ces deux projets culturels est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme Marie-Geneviève GERRER déplore que, faute d'information, la présence de l'équipe de direction dans toutes ces manifestations fasse souvent défaut alors qu'elle ne demande qu'à les soutenir. A l'avenir ces actions devront systématiquement être transmises au service Communication pour alimenter le bulletin ESPE en interne et également permettre la diffusion de l'information vers l'extérieur.

#### 7 - Conclusions du Conseil scientifique du 5 février pour les appels à projets BQR ESPE

Un appel à projets recherche a été lancé au mois de décembre et 7 demandes de financement ont été déposées. Chaque demande, transmise au préalable à 2 membres du Conseil Scientifique pour expertise, a été présentée au Conseil Scientifique. Chaque porteur recevra un avis de décision et une synthèse du rapport des experts. Pour information, les financements sont obtenus pour des missions clairement identifiées. Les montants accordés correspondent à des plafonds maximum, la non-utilisation de tout ou partie des sommes entraînera le financement d'autres actions liées à la recherche. La participation à un colloque, sous réserve que les résultats soient obtenus dans le cadre d'un financement BQR ESPE et que la communication soit acceptée, sera financée par l'ESPE à hauteur de 50 % et par le laboratoire de rattachement pour l'autre moitié. Le Conseil Scientifique a décidé de limiter les frais de traduction à 800 €.

A titre indicatif, Mme Marie-Geneviève GERRER annonce qu'il existe à l'UFR langues et communications un master qui se spécialise dans la traduction et qui a fondé une junior agence. Les prix sont bien sûr compétitifs. Le centre de langues peut lui aussi prendre en charge des traductions mais à coût plus élevé.

Mme Séverine MILLOTTE présente les pré-conclusions des appels à projets car quelques précisions sont encore nécessaires pour la plupart d'entre eux.

1<sup>ère</sup> projet : "l'incidence du rapport à l'apprendre sur l'évolution des conceptions scientifiques" – E. Fouchereau - Montant demandé : 1 390 €

C'est un cas un peu particulier puisqu'il s'agit d'une journée d'étude, planifiée début avril, qui fait suite à un projet BQR financé l'année dernière. L'appel à projet manifestations scientifiques n'interviendra que courant mars. C'est pourquoi le porteur a demandé l'autorisation aux membres du conseil scientifique de déposer sa demande dès maintenant. Le financement est

accordé en totalité. Toutefois, l'inscription au colloque (250 €) ne sera financée que si la communication est acceptée.

2<sup>ème</sup> projet : "cancer et nouvelles thérapeutiques : questions didactiques – E. Fouchereau –  
Montant demandé : 3 300 €

- des précisions ont été demandées sur les vacances (1 000 €)
- l'achat d'un PC portable (800 €) a été refusé, le matériel pouvant être prêté par l'ESPE
- La journée d'étude sera étudiée lors du prochain appel à projet manifestations scientifiques (500 €)

3<sup>ème</sup> projet : "pratique innovante dans l'évaluation des élèves : le cas des classes sans notes" –  
S. Genelot – Montant demandé : 4 760 €

Ce projet concerne le 2<sup>nd</sup> degré. Il a débuté l'année dernière et se poursuit cette année.

- des précisions ont été demandées sur l'inscription de deux chercheurs invités en séminaire (500 €) et la participation à un colloque pour 3 personnes (900 €)

4<sup>ème</sup> projet : "compétences non académiques et orientation scolaire dans les collèges classés en éducation prioritaire" – J. F Giret – Sophie Morlaix - Montant demandé : 4 790 €

Le dossier est très bien monté et les demandes financières raisonnables. Le Conseil Scientifique a accepté de financer la totalité.

6 5<sup>ème</sup> projet : "l'abandon enseignant : travail, opportunités, parcours – S. Garcia - Montant  
demandé : 8 700 €

Il s'agit de l'abandon du métier chez les enseignants.

- des précisions ont été demandées sur le recrutement d'un IGE pour les enquêtes sur le terrain et l'analyse des données (3 900 €), pour les frais de déplacements (1 100 €) pour la participation à un colloque (500 €)

6<sup>ème</sup> projet : Compétences langagières en anglais et en français chez des élèves en début d'apprentissage – A.M. Voise - Montant demandé : 8 369 €

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une demande de financement BQR l'année dernière mais le Conseil Scientifique l'avait rejeté et conseillé au porteur de dimensionner ce projet sur une année, ce qui a été fait.

- des précisions ont été demandées pour les réunions d'équipe (1 500 €), l'invitation de chercheurs associés (1 000 €), la participation à des colloques (2 000 €), les frais de vacances (2 000 €).

7<sup>ème</sup> projet : publication d'ouvrage sur les conceptions de la réussite par des enfants de primaire – C. Guegnard – C. Perret – Montant demandé : 2 400 €

Ce projet fait suite à un colloque organisé en 2014. Il s'agit d'une publication d'ouvrage regroupant des dessins d'enfants sur le thème "dessine-moi la réussite" Le Conseil Scientifique a jugé que l'assise scientifique n'était pas assez développée et que ce projet relèverait plutôt

d'une action de valorisation/diffusion scientifique finançable par la mission culture. Toutefois, si le projet initial devait progresser au niveau scientifique (revue de la littérature, analyses, publications de résultats...) un co-financement recherche et culture pourrait bien entendu être envisagé.

M. Max NOUBEL relève que le devis fait état de frais d'impression pour 1000 exemplaires, ce qui paraît excessif. Il reste donc réservé mais serait d'accord pour que la mission culture participe à hauteur de 500 à 800 € si des précisions sur le contenu de l'ouvrage sont apportées.

Mme Séverine MILLOTTE indique qu'en fonction des mini-maxi accordés, le financement des 6 projets se situera entre 13 000 et 29 000 €. Pour rappel, le BQR ESPE 2015 est de 30 000 € auquel s'ajoutent les 25 000 € du reliquat 2014. L'appel à projet pour manifestations scientifiques pourra être lancé courant mars. Si l'enveloppe budgétaire le permet, un nouvel appel à projets recherche scientifiques pourra être envisagé.

Mme Séverine MILLOTTE rappelle qu'elle essaie d'organiser une journée de recherche ESPE dans laquelle les bénéficiaires d'un financement BQR pourraient présenter l'état d'avancement de leurs travaux, les résultats obtenus.

Mme Anne DAUVERGNE signale l'intérêt d'y associer le rectorat. Le projet d'évaluation des compétences de Mme GENELOT l'interpelle particulièrement puisqu'il s'agit d'un dispositif innovant et expérimental. Désormais, dans l'académie de Dijon, il y a un assez grand nombre de classes "évaluation par compétences", favorisant l'accès à un terrain de recherche conséquent. Il y a complémentarité entre la demande dans les laboratoires et la demande sur le terrain.

7

M. Vincent BONNAIRE remarque que les critères interdisciplinarité et retombée du projet ressortent moins.

Mme Séverine MILLOTTE précise que le critère d'interdisciplinarité est un peu à part car l'objectif principal était de développer des coopérations à l'interne de l'ESPE et de fédérer les différents départements. Or, il s'avère que c'est encore un peu prématuré. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que les critères se recoupent en partie : la qualité scientifique se retrouve aussi dans l'originalité et par voie de conséquence dans les retombées du projet.

#### 8 - Projet de D.U. "le métier d'enseignant et les souffrances scolaires"

M. Gilles BRACHOTTE, Directeur du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA), accompagné de Mme Anne JORROT-DEBEAUFORT, Chargée d'ingénierie de la formation au SEFCA, présentent le projet de DU "Gérer les relations en milieu scolaire et/ou éducatif" (Contexte – Public – Objectifs : Cf. document "demande d'habilitation à délivrer un diplôme universitaire").

La formation est constituée de 5 unités d'enseignement pour un volume horaire de 120 H. Elle aurait lieu 2 à 3 vendredis par mois, soit 20 jours d'octobre 2015 à juin 2016. La maquette est construite en travaux dirigés. L'unité pédagogique serait assurée au  $\frac{3}{4}$  par des enseignants de l'uB et  $\frac{1}{4}$  par des professionnels. La formation serait assurée en présentiel à Mâcon pour les UE 2 – 3 – 4 et à Dijon pour les UE 1 et 5 (ces 2 UE pourraient être hybrides).

Les sources extérieures de financement ne sont pas nombreuses :

1<sup>ère</sup> piste : prise en charge par le rectorat au titre du plan de formation

2<sup>ème</sup> piste : prise en charge par le CPF (ancien DIF) : pour être éligible, la formation doit être inscrite dans le répertoire national des certifications professionnelles et sur les listes inter-professionnelles. Or, si la formation n'a pas 3 ans, elle ne peut prétendre à des arguments d'insertion professionnelle.

Cette formation doit donc s'autofinancer et ne rien coûter à l'institution. En partant sur la base de 15 stagiaires, les recettes s'élèvent à 16 500 €. Les dépenses, listées ci-dessous, s'élèvent à 15 036 € :

- Formateurs de formation en ETD : 6 270 €
- Frais de fonctionnement : 2 326 €
- Suivi de stagiaires (mel, téléphone) : 30 H ETD = 1 861,50 €
- Prélèvements : le SEFCA et l'uB prélèvent 19 % et 8 % sur les recettes, soit 4 455 €
- Promotion communication : La société Emmanuelle Piquet Conseil informe son réseau de l'existence de cette formation universitaire, de l'ESPE et de l'intérêt de s'intéresser aux souffrances scolaires - 2 H équivalent TD = 124 €

L'excédent de gestion, d'un montant de 1 463 €, pourrait être reversé pour partie au responsable pédagogique (660 € pour un volume horaire de 15 H ETD) et le reliquat de 800 € à l'ESPE. M. Gilles BRACHOTTE ajoute que, dans le cadre des interventions d'Emmanuelle Piquet, l'université conventionnerait avec elle les heures d'enseignement, de suivi des alternants et les 2 heures de promotion. L'excédent reversé à l'ESPE pourrait peut-être abonder une enveloppe complémentaire pour cet organisme de formation dès lors que cette société est motrice et favorise la communication sur l'uB.

8

Mme Claire CACHIA demande à connaître la spécialité de l'entreprise et s'il n'est pas possible de trouver les mêmes compétences au sein de l'université.

Mme Anne JORROT-DEBEAUFORT précise que Mme Emmanuelle Piquet a une formation de psychologue et est spécialisée dans la formation de personnels enseignants, administratifs ou de parents d'élèves sur l'accompagnement à la gestion de situation de crise. Afin qu'il y ait une représentativité de l'uB, Mme Aurélie Varot a également recensé les compétences en interne d'enseignants chercheurs et pris contact. Ces enseignants sont tous rattachés à des laboratoires de recherche.

Ce DU valoriserait les compétences existantes à Mâcon et mènerait à une spécialisation du site dans le domaine des souffrances scolaires. De plus, la situation géographique de Mâcon est intéressante pour glaner un public plus nombreux. Enfin, la formation hybride pourrait être l'occasion de pratiques pédagogiques innovantes.

Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute que sans être intégrés dans les masters, ces cours sont déjà en place à Mâcon. Mme Aurélie Varot travaille déjà en partenariat avec Mme Emmanuelle Piquet. Ce DU serait une manière de reconnaître le travail d'un site et de lui donner une spécificité.

Mme Séverine MILLOTTE indique que le titre "gérer les relations en milieu scolaire et/ou éducatif" ne laissait pas présager une UE1 aussi ciblée. Les UE 2-3-4-5 sont très larges.

M. Eric VIOLETTE précise que les techniques de type Palo Alto sont des techniques comportementales qui permettent à l'enseignant de prendre de la distance dans des situations difficiles.

M. Gilles BRACHOTTE indique qu'il faudra retravailler le titre et ajoute que toutes les UE se déclinent à partir de l'UE 1, considérée comme point d'entrée. Ce DU permet de transmettre une théorie solide pour être capable de rentrer en situation mais il doit aussi correspondre à un volume d'heures finançable. Un diplôme universitaire permet une certaine flexibilité et va être évalué. Il peut très bien évoluer ou tout simplement disparaître.

Puisque l'autofinancement est assuré à partir de 15 stagiaires, M. Max NOUBEL aimerait savoir à quel moment le nombre d'inscrits sera connu.

Mme Anne JORROT-DEBEAUFORT indique que les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 2 septembre. Au 15 septembre, la commission de recrutement a terminé la sélection des candidats et rend son avis d'admission. Il restera 3 semaines pour traiter la prise en charge financière et prévenir tous les partenaires de l'ouverture du DU.

M. Max NOUBEL propose que le COSP encourage cette initiative puisque la garantie d'ouvrir en fonction de l'autofinancement est assurée. Il sera possible de faire un bilan à la fin de la 1<sup>ère</sup> année pour éventuellement le remodeler dans sa définition scientifique et organisationnel

Le projet de DU "le métier d'enseignant et les souffrances scolaires" est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

9

## 9 - Questions diverses

M. Jean-Denis DETRAIT rappelle que le règlement intérieur prévoit que la modification de la composition des conseils de perfectionnement soit présentée en COSP.

2 changements de composition de CPER sont annoncés par M. Max NOUBEL :

- concernant le CPER Ingénierie des Métiers de la Culture un étudiant (Yolène Pelé) sera remplacé par un autre étudiant (Mathias Daisey)
- concernant le CPER Musique – Histoire/Géographie, le coordinateur (à titre transitoire) Jean-Baptiste MEDARD – PRAG sera remplacé par Vasco Zara – MCF (à la demande de l'université et de l'UFR Sciences Humaines).

La séance est levée à 12 H 15.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et  
Pédagogique de l'ESPE



Max NOUBEL